NATIONS UNIES

E

Conseil économique et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2003/102
14 février 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-neuvième session
Point 17 de l'ordre du jour provisoire

PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

Le rôle d'une bonne gouvernance dans la promotion des droits de l'homme

Note du Secrétariat

1. Dans sa résolution 2002/76 du 25 avril 2002, intitulée «Le rôle d'une bonne gouvernance dans la promotion des droits de l'homme », la Commission des droits de l'homme a prié le Haut-Commissaire d'organiser, avant la cinquante-neuvième session de la Commission, en utilisant des ressources extrabudgétaires et en travaillant en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement, un séminaire sur la question des modes d'approche et activités concrètes qui ont réellement permis de renforcer les pratiques de bonne gouvernance pour la promotion des droits de l'homme au niveau national. Elle a également prié le Haut-Commissaire d'inviter à participer au séminaire les États, les institutions nationales des droits de l'homme, les organes et organismes compétents des Nations Unies et les autres organismes internationaux compétents ainsi que les organisations non gouvernementales nationales et internationales intéressées, et de faire rapport à la Commission, à sa cinquante-neuvième session sur les résultats du séminaire.

2. Le Haut-Commissaire aux droits de l'homme renvoie à son rapport, publié sous la cote 2003/103, qui contient notamment des informations sur la suite donnée à la recommandation susmentionnée.

GE.03-11017 (F) 250203 260203